Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215601196-20260629-2026_51-DE

République française

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Locoal-Mendon du 29 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Locoal-Mendon (Morbihan) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil.

Présents : M. MAJOU Jean-Maurice, Mme GUYOMARD Élodie, Mme HONORÉ Fanny, M. LE GRAS Yann, Mme LE DELAIZIR Camille, M. TOULLIOU Romain, Mme AGNIEL Caroline, M. BÉVAN Brendan, Mme CONAN Sonia, Mme DAUBERT Émilie, M. GOURMAND Daniel, Mme GROUHEL Sandra, M. GUÉGAN Pascal, M. GUHUR Mickaël, Mme JEHANNO Karine, Mme KERVADEC Corinne, M. LE HEN Pierrick, M. MAGÈS Igor, Mme MILLAREC Nathalie, Mme TESSIER Christelle, M. TILLY Pierre-Louis, Mme BELLEC Karine, M. LE BARON Gilles, Mme LE LIBOUX Anne-Catherine, M. SÉVILLER Erwan, M. HUMPHRY Laurent.
Excusé : M. BOUBÉE Pierre-Xavier (procuration à Mme Élodie GUYOMARD)

Date de convocation

22/06/2026

Nombre de conseillers en exercice : 27 **Présents** : 26 **Procuration** : 1 **Votants** : 22

Délibération n°2026-51	Autorisation de mise en vente de logements sociaux dans le lotissement La Pierre Bleue

M. Le Maire informe l'assemblée que Morbihan Habitat, Office Public de l'Habitat, dans le cadre de sa politique sociale d'accession à la propriété, propose d'ouvrir à la vente une partie des logements du lotissement La Pierre Bleue.

Pour mémoire, cette sollicitation fait suite à la démarche de concertation qui a abouti le 17 décembre 2025, au rachat par Morbihan Habitat du programme immobilier la Pierre Bleue. L'équilibre de l'opération implique la vente de logements, et l'aménagement de terrains à bâtir, sur l'ilot foncier de cette parcelle, conformément à la délibération du CCAS du 19 octobre 2025.

Selon les dispositions des articles L 411-3 et L 443-11 du CCH ces logements seront proposés en priorité aux locataires occupants, qui bénéficieraient d'un prix de vente minoré. Toutefois, les locataires ne souhaitant pas entrer dans cette démarche d'acquisition continueront à occuper leur logement. Les logements vacants seront proposés en priorité aux locataires du parc social, puis à tout autre accédant se faisant connaitre.

Afin d'éviter toute spéculation sur la revente possible de ces logements, il sera convenu entre les parties, dans l'acte authentique de vente à intervenir, que ce bien formera la résidence principale de l'acquéreur, et ce, pendant un délai de CINQ (5) ans à compter de la signature dudit acte.

Dans le but de permettre l'accession à la propriété aux locataires en place, il est proposé d'autoriser la mise en vente de 6 logements maximum.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215601196-20260629-2026_51-DE

N° de programme	Nom de la Résidence	Date mise en service	Type	Nombre de logements
2509-01	LOT LA PIERRE BLEUE	2005	*Collectif*	18
2509-PAV	LOT LA PIERRE BLEUE	2005	*Individuel*	18

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ (5 abstentions : Mme BELLEC Karine, M. LE BARON Gilles, Mme LE LIBOUX Anne-Catherine, M. Laurent HUMPHRY, M. SÉVILLER Erwan), LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- **DE VALIDER** le projet de mise en vente des pavillons de la résidence désignée ci-avant, à hauteur maximale de 6 logements.

La Secrétaire de séance,

Karine JEHANNO

Le Maire,

Jean-Maurice MAJOU

MAIRIE DE LOCOAL-MENDON 56550 (Morbihan)

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.